



/ CIRCULAIRE 2024-2025 /

## Présentation stage en entreprise pour les élèves qui entrent en 1<sup>ère</sup>

Madame, Monsieur,

Chers élèves,

Pour enrichir la démarche d'orientation lancée en Seconde et s'achevant en Terminale, l'expérience des deux années passées a montré qu'un deuxième stage en entreprise est une aide à l'approfondissement de la réflexion et au discernement.

C'est pourquoi nous installons **un stage obligatoire en entreprise du lundi 3 au vendredi 7 mars 2025** (la semaine qui suit les vacances de février) : ce stage doit durer minimum une semaine ouvrée, mais bien évidemment une durée plus longue est possible en utilisant la deuxième semaine des vacances.

Une convention de stage, autre que celle du stage de 2<sup>nde</sup>, sera mise en ligne sur Ecole Directe dès le début de septembre 2024.

En plus du réseau personnel de chacun, l'Association des Anciens élèves de l'Institution est une ressource pour trouver un stage : vous trouverez le lien ici : <https://www.saintegenevieve-asnieres.com/sainte-genevieve-plus/alumnis/>

Ce stage fera l'objet d'un oral sous le format de l'épreuve du Grand Oral (cf livre sur le Grand Oral qui sera prêté aux élèves à la rentrée) : **cet oral aura lieu le samedi 15 mars 2025 en matinée** ; le jury sera composé de deux parents d'élèves.

Bien cordialement,

Ségolène de PONNAT  
*Chef d'Établissement*

Serge FERTIN  
*Adjoint de direction  
Classes de Première & Terminale*

